

Alerte Sociale

Agir pour un accès à la formation tout au long de la vie pour tous, partout, à tout moment

La question sociale (travail, logement, santé, ...) est aujourd'hui centrale pour notre pays. Elle demande des réponses urgentes pour une partie importante de la population. L'éducation et la formation en constituent une composante importante. Dans l'effervescence des débats politiques des semaines à venir, l'APAPP est consciente d'être à un moment clé pour des choix politiques audacieux dans ce domaine. Ce « manifeste » a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la « formation tout au long de la vie » en proposant aux responsables politiques, aux acteurs et à l'ensemble de la population une vision partagée et partageable de ce vers quoi nous devrions aller, ou sortir, pour que la formation soit un véritable levier éducatif, socioéconomique et culturel. Pour que celle-ci puisse répondre aux enjeux de l'évolution de la société. Plus globalement, pour redonner du sens, et un projet global dans un contexte social troublé.

La formation permanente des adultes doit être, au même niveau que l'école, une priorité fondatrice pour les citoyennes et citoyens. Son rôle est d'ordre social, culturel et citoyen, l'emploi n'étant qu'une composante. Faire des citoyens libres, autonomes, responsables reconnus comme tels, voilà le véritable enjeu de la formation des adultes aujourd'hui. **C'est le nécessaire retour assumé à l'éducation permanente.**

Formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente

La formation professionnelle permanente constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue. La formation professionnelle continue fait partie de l'éducation permanente. Elle a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social. L'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises, concourent à l'assurer. Article 1er de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971.

Des initiatives novatrices et prometteuses...

La réforme de la formation professionnelle de 2014 reprend les notions de responsabilisation et de mise en autonomie des personnes dans leur parcours de formation professionnelle.

Les **Conseils en Evolution Professionnelle** (CEP) vont accompagner les personnes dans la construction de leur parcours de formation dans ses dimensions pédagogiques et pratiques (notamment financières).

Le **Compte Personnel de Formation** (CPF) attribue à chacun des moyens de se former selon ses besoins et attentes personnelles.

Le **certificat CléA** redonne du sens à la formation dans sa vocation d'autonomie éclairée de l'individu. Il a vocation de permettre à chacun de faire reconnaître et/ou d'acquérir les compétences de base. Le choix de la forfaitisation universelle le rend de plus accessible à tous sans distinction de statut, d'âge, de profils, l'habilitation garantit ainsi la qualité homogène du service rendu.

Ces nouveaux outils mettent la personne au cœur du dispositif pour que chacun puisse devenir l'acteur de l'évolution de ses compétences. Ils doivent permettre d'améliorer les conditions d'accès à la formation, en accordant une attention toute particulière aux salariés les moins diplômés et aux chômeurs. **Mais justement, pour ces derniers, sans accompagnement et solutions structurelles et structurantes, ils passeront à côté de ces opportunités de formation et d'accompagnement.**

... quels moyens de réussite leur accorde-t-on ?

Effritement des politiques structurelles, parcellisation de l'offre de formation, approche réactive de la formation face à la conjoncture, fragilisation du maillage territorial, insuffisance voire manque de considération des compétences transversales ...

L'APapp, l'association qui rassemble les organismes de formation labellisés APP, tire la sonnette d'alarme. Le réseau APP est un acteur original dans le monde de la formation puisqu'il représente un réseau ouvert de près de 200 sites de formation (sites labellisés APP plus antennes) dans lequel s'intègrent des organismes de formation aux statuts multiples (associations, Greta, CFA, CFPPA, CCI, CRP, Mairies, MFR, ...). C'est ainsi qu'il constitue un observatoire permanent et participatif de la formation.

L'attribution de marchés publics courts, parfois dénoncés sans motif au bout d'un an, les changements de majorité, les redécoupages territoriaux, l'émergence de nouveaux acteurs, les manques de moyens des collectivités territoriales, redistribuent sans cesse les cartes et ont des conséquences notables sur l'offre de formation axée sur l'acquisition ou l'actualisation des « compétences clés » : investissement difficile, effet d'aubaine, affaiblissement des organismes de formation,... Pas de formation de qualité sans structuration et accompagnement. La formation professionnelle doit conjuguer une triple finalité entre trajectoire personnelle (nécessitant mise en confiance, accompagnement), trajectoire professionnelle (mettant en jeu l'employabilité) et trajectoire culturelle (tentant ainsi de répondre au retard pris dans ce domaine par une grande partie de la population).¹

Le raisonnement court-termiste imposé induira à terme la mise à l'écart de pans entiers de la population. Le sentiment que l'idéal de l'éducation permanente est abandonné au profit de la rationalité économique directement liée au monde du travail et de l'entreprise. Pour l'APapp, il est nécessaire de rappeler que les compétences clés européennes (cadre de référence partagée et partageable) sont des compétences essentielles pour l'épanouissement personnel et l'accès à l'emploi mais également pour favoriser l'inclusion sociale et le développement d'une citoyenneté active.

Formation qualifiante et éducation permanente sont complémentaires. Le défi est de rééquilibrer ces deux facettes d'un même objectif de sécurisation des parcours de vie, de faire la part entre les besoins immédiats et l'investissement formation, de réfléchir aux co-financements en fonction des légitimités de chacun dans un souci de pérennisation du service rendu aux citoyens.

¹ Élément du discours de Philippe MEIRIEU auditionné par le collectif des présidents pour l'amélioration de la formation professionnelle le 30 mai 2013 : <https://reussiraurement.wordpress.com/tag/philippe-meirieu/>

Des légitimités à rétablir, des complémentarités à reconstruire, une confiance mutuelle à épanouir

L'appropriation de la réforme de 2014 a été télescopée par l'évolution des missions des différents acteurs, le redécoupage régional, les plans d'action imposés qui impactent les marchés en cours, les changements politiques...

Et du coup que voit-on ?

- Un **Etat** confronté au paradoxe de la décentralisation de la mission formation vers les régions mais restant garant de l'égalité des droits à travers le territoire. **L'inclusion sociale est une mission d'intérêt général qui ne doit pas être impactée par une logique de marché ou par des approches territoriales différenciées.**
- Des **régions**, pour lesquelles la formation est devenue une compétence centrale :
 - souvent déstabilisées par le redécoupage territorial et les changements de majorité,
 - en réactivité face aux besoins territoriaux immédiats ou aux injonctions politiques nationales limitant d'autant la possibilité de vision à moyen ou long terme.

Régionaliser la formation professionnelle est légitime mais doit intégrer sa dimension d'intérêt général dans une approche structurante pour permettre aux acteurs de consolider une offre de service pérenne accessible à tous.

- Des **collectivités locales et départementales** au plus près des réalités mais souvent démunies face aux problématiques de disparités sociales profondes et croissantes. **Le service de proximité doit rester la condition incontournable pour garantir à chacun l'accès à ses droits.**
- Des **partenaires sociaux** qui ont créé au-delà de leur champ de compétences différents outils voués à être portés collégialement. **Leur rôle doit rester central comme porteurs du certificat CléA mais aussi en termes d'accès des salariés aux compétences transversales, nécessaires à tous pour optimiser les parcours.**

Les **décideurs politiques** détiennent la responsabilité de contribuer à cette synergie, qui passe par des grands principes ne relevant que de la simple bonne volonté :

- faire confiance en tant que partenaires, aux experts et praticiens terrains.
- garantir la stabilité des structures, des dispositifs et de leurs financements respectifs.
- prendre le temps d'observer les effets de ces approches et contribuer à la réflexion conjointe.
- prendre leurs responsabilités régaliennes et se porter garant du droit de chacun à se former.

La responsabilité des organismes de formation

Les changements sociétaux et technologiques obligent à repenser la formation, l'évolution des métiers et des emplois nécessite que la personne soit outillée des compétences polyvalentes nécessaires pour affronter et anticiper les changements : communiquer, coopérer, agir avec méthode, exercer sa créativité, raisonner avec logique, exercer son sens critique et éthique, ...

Tout acte de formation doit permettre une transformation chez la personne et être l'occasion de développer la capacité d'agir de cette dernière autrement dit, la capacité des individus à être des agents actifs de leur propre vie dans leur environnement culturel, économique, technologique, social, civique et politique.

A cela s'ajoute le défi numérique avec des modes d'accès aux savoirs et des compétences associées qui se sont diversifiés, à la fois plus faciles mais plus complexes. En tant qu'outil, domaine de compétences, media et partenaire de la vie courante, l'outil numérique représente à la fois un formidable outil d'émancipation et un facteur risque d'exclusion sociale : charge à nous de contribuer à son usage optimal.

La démarche APP est un élément de la solution

Depuis plus de 30 ans au sein des espaces APP, les pratiques pédagogiques sont fondées sur les principes de l'autoformation accompagnée, de l'individualisation et de la personnalisation de la formation et s'appuient sur trois postulats : toute personne **possède** en elle des richesses ; toute personne est capable d'**utiliser** ses richesses ; toute personne est capable de **développer** ses richesses.

« Toute personne » en effet : les APP accueillent tous les publics, cette mixité fait partie intégrante de leur pédagogie.

Mélanger des apprenants de différents horizons et niveaux crée l'opportunité de mieux se connaître donc se comprendre, d'apprendre de l'autre, bref de développer les compétences sociales et l'ouverture d'esprit.

Le réseau APP, la diversité au service de la créativité...

Tout organisme de formation peut faire le choix de rejoindre le réseau APP qui rassemble autour de valeurs communes des organismes d'horizons différents, touchant des publics très diversifiés. Cette richesse de pratiques est mise à profit du collectif, elle permet de bénéficier de différentes expertises autour de problématiques diverses (prise en considération du handicap dans l'accès à la formation, adaptation de l'offre pour le milieu pénitentiaire...).

... La rigueur d'un cahier des charges partagé

L'adhésion au label APP ne peut pas être frappée du soupçon d'opportunisme : la labellisation s'accompagne du respect d'un cahier des charges exigeant en termes de procédures pédagogiques, de suivi statistique, d'ancrage territorial et de contribution active au réseau. C'est un engagement fort de la part de toute une équipe. La reconnaissance du label APP par le Cnefop officialise désormais sa stature de norme qualitative.

La démarche APP est institutionnellement neutre, porteuse de l'intérêt général relevant d'une mission de service public. Elle n'appartient à personne, elle est le fruit de l'expérience de ceux et celles qui s'y sont investis, engagés et continuent de le faire.

Les APP ont vu le jour dans le giron de l'Etat pour garantir à chacun sur son territoire l'accès aux compétences de base avec des modalités pédagogiques bienveillantes et innovantes. Il y a dix ans l'Etat s'est désengagé de l'aventure APP. Le réseau a relevé le pari de continuer à accompagner les publics dont les besoins n'ont cessé d'augmenter. C'est désormais l'APapp qui regroupe l'ensemble des organismes de formation ayant un APP labellisé actif sur un territoire donné.

L'APapp est depuis 10 ans le gardien de cet esprit et l'agent de sa valorisation, de sa reconnaissance et de son développement.



Agissons ensemble et réfléchissons aux complémentarités à construire ou consolider

L'APAPP invite tous les décideurs, responsables, opérateurs, acteurs du champ de l'éducation permanente, qu'ils interviennent dans la formation, le social, la culture, le sport, à se rassembler pour réfléchir ensemble puis créer et faire vivre sur les territoires des lieux pérennes d'accès à la formation et à l'éducation permanente pour toutes et tous. C'est à cette première condition majeure que prendra corps l'ambition partagée de l'existence de lieux de formation, de culture et d'humanisme sur les territoires.

L'accès aux compétences clés, dans leurs dimensions citoyennes et sociétales, conditionne de fait l'accès de chacun à ses droits fondamentaux : travail mais également santé, logement, inclusion sociale, information, citoyenneté, ...

L'APAPP propose aux acteurs notamment publics de déclarer l'accès aux compétences clés grande cause nationale se traduisant concrètement par :

- une communication nationale « grand public », relayée par l'organisation d'événements sur les territoires.
- la rédaction d'une charte dont le respect et la signature rendent lisibles la volonté de l'organisme à s'impliquer dans une démarche d'intérêt général.
- l'élaboration conjointe d'un plan d'action pluriannuel partagé afin de stabiliser l'offre de service et d'accompagnement.
- la construction collégiale d'un maillage des territoires constitué de lieux permettant l'accès à la formation partout, pour tous à tout moment, chaque acteur étant associé à son pilotage tant au niveau régional que national. Les moyens dédiés, indépendants des marchés publics permettant un fonctionnement pérenne tout au long de l'année.
- l'organisation annuelle – comme cela a déjà été fait avec les financeurs de la formation professionnelle - d'une conférence des organismes de formation souhaitant s'associer à cette cause pour assurer le suivi et la mise en œuvre opérationnelle.

L'APAPP interpelle les décideurs d'aujourd'hui et de demain sur leurs responsabilités vis-à-vis des personnes qu'ils représentent : la stabilité politique et sociale passe par la capacité donnée à chacun de trouver sa place et de s'épanouir, par les moyens donnés aux citoyens de comprendre pour mieux agir. Faites confiance aux acteurs présents sur les territoires pour être vos vecteurs d'éducation permanente engagés. Les réponses existent déjà mais ne pourront devenir opérationnelles et efficaces que de manière partenariale et pérenne.